

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -  
(N° 1346)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL892

présenté par  
M. Balanant, rapporteur, M. Pradal, rapporteur et M. Terlier, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

I. – À l'alinéa 11, substituer à la seconde occurrence des mots :

« à une peine »

les mots :

« fait l'objet d'une mesure ».

II. – En conséquence, avant la première occurrence des mots :

« à une peine »

insérer le mot :

« ou ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.